

Règles de participation et de fonctionnement du tirage Loterie 2024

Titulaire	Maison Catherine de Longpré Numéro de licence RACJ : 00020
Activité de tirage et billets	<p>Tirage : Loterie (tirage au sort)</p> <p>Nombre de billets mis en vente : 20 000 billets numérotés de 00001 à 20000</p> <p>Prix de vente : 20 \$/billet</p> <p>Date de mise en vente des billets : 10 septembre 2024</p> <p>Restriction : Être âgé de 18 ans et plus et être résident du Québec</p> <p>Vérification des billets : Firme Blanchette Vachon S.E.N.C.R.L.</p> <p>Disponibilité des billets : Dans les caisses Desjardins du territoire - auprès des représentants désignés dans chaque municipalité de la région dont les coordonnées sont disponibles sur le site internet www.maisoncatherinedelongpre.qc.ca sous l'onglet "Don et Financement" – à la Maison Catherine de Longpré – en ligne sur le site de la Maison www.maisoncatherinedelongpre.qc.ca – sur EnBeauce.com – code QR.</p>
Sélection des gagnants	<p>Mode de sélection des gagnants : Baril rotatif en verre</p> <p>Date et heure du tirage : 6 décembre 2024, à 19 h</p> <p>Lieu du tirage : Maison Catherine de Longpré, 1140, 20^e Rue, Saint-Georges, Québec, G5Y 7M1 En direct sur la page Facebook de Maison Catherine de Longpré : https://www.facebook.com/maisoncatherinedelongpre/?ref=bookmarks</p> <p>Pige faite par les gens présents dans la salle et la pige du grand prix de 10 000 \$ sera faite par la présidence d'honneur de la loterie 2024.</p> <p>Tirage sous la supervision de la firme comptable Blanchette Vachon S.E.N.C.R.L.</p>
Prix	<p>45 gagnants se partageront la somme de 65 000 \$</p> <p>Ordre de tirage :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 10 prix de 500 \$ 2. 30 prix de 1 000 \$ 3. 4 prix de 5 000 \$ 4. 1 prix de 10 000 \$
Réclamation des prix	<p>Tous les gagnants des prix seront contactés par téléphone dans les 48 heures suivant le tirage. Les prix seront remis en main propre aux gagnants présents dans la salle ou seront remis aux vendeurs présents pour la remise au gagnant en main propre. Les prix seront postés aux gagnants qui en font la demande ou ils peuvent se présenter à la réception pour recevoir leur prix en présentant une carte d'identité.</p> <p>Date limite pour réclamer les prix : 6 mars 2025.</p> <p>Tous les noms des gagnants seront publiés dans le journal l'Éclaireur-Progrès, dans les médias électroniques, sur le site internet de la Maison (www.maisoncatherinedelongpre.qc.ca) et Facebook (https://www.facebook.com/maisoncatherinedelongpre).</p> <p>Une personne gagnante se doit de consentir, si requis et ce, sans rémunération, à ce que son nom, sa photo, son lieu de résidence et/ou toute déclaration reliée à l'obtention de prix soient utilisés à des fins publicitaires relative à cette loterie.</p> <p>Résultat de la loterie : suite au tirage, le grand dévoilement des résultats de la loterie se fera par la présidente d'honneur et le président du conseil d'administration. Une photo de tous les membres du comité de la loterie sera prise avec l'affiche sur laquelle est inscrit le résultat.</p>